# Journal Officiel de la République Tunisienne


## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 6 Rabiaa II 1444**
**1 Novembre 2022**

**N° 129**

**38ème année**



***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***


## Sommaire


**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1888**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1889**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **1892**
Homologation de résolutions ..... **1893**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1893**
Avis aux créanciers..... **1895**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1895**
Autres sociétés ..... **1898**
**Divers**
Avis au public..... **1898**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme**

**Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales**

**Société Mohamed Chaabouni Plastique**

**Société anonyme**

**En cours d'augmentation de capital**

**Capital social : 1.500.000 TND**

**Siège social : 1, Rue de l'OR, La Soukra**

**Identifiant unique : N°1662688J**

Montant de l'augmentation du capital social : Un million deux cent mille Dinars Tunisiens (1 200 000 TND).

Objet social : Injection Plastique

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2022 ont été enregistré le 25/10/2022, Quittance n°7556 a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/10/2022 sous le numéro AC031412022.

Nombre d'actions à souscrire : Cent vingt mille (120 000) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer la totalité lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix Dinars Tunisiens (10 TND) chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital doivent être versés à la Société Tunisienne de Banque, agence La Soukra, en un compte indisponible intitulé «Société anonyme en cours d'augmentation de capital» sous le numéro, 10027141000737278824.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2022402653SANB2

**Notice d'information**

**COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS**

**S.A. au capital de 2.100.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique au R.N.E : 040816G**

**Affiliation CNSS : N°132011/91**

1) Dénomination : COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS

2) Forme de la société : Société anonyme.

3) Capital social : 2 100 000 dinars entièrement libérées.

4) Siège social : Immeuble SOFIDE sise à Charguia 2.

5) Objet social : Le commerce en gros et demi-gros et la distribution de papier et carton, etc ..

6) Durée de la société : 99 ans à partir de sa constitution.

7) Montant de l'augmentation de capital : 8 400 000 dinars.

8) Dépôt du projet de l'augmentation : un exemplaire du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 21/10/2022 est déposé au Registre National des Entreprises le 24/10/2022 sous le n°AC031392022

9) Nombre des actions à souscrire : 84000 actions de valeur nominale de 100 dinars chacune.

10) Répartition du résultat : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds provenant de la souscription : Par compensation de créances échues de la société.

12) Délai de souscription : les actions souscrites sont libérées en totalité à la souscription.

2022402659SANB2

---

**Notice**

**Augmentation du capital**

**FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A**

**Identifiant Unique : 345551 R**

**Société anonyme**

**Au capital de 18.400.000 dt**

**Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Z.I - La Charguia II - Ariana - Tunis**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

en date du 02 Août 2022 dont un projet a été déposé au centre du registre national des entreprises le 12 septembre 2022 sous le n°AC 031222022, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de 16.000.000 DT par la création de 160.000 actions nouvelles nominatives de 100 DT chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription, portant ainsi le capital de 18.400.000 DT à 34.400.000 DT.

Le délai du droit de souscription a été fixé à 30 jours à compter de la date de publication de la présente notice au JORT. Ce délai peut être clôturé par anticipation en cas de souscription intégrale avant son expiration.

Les souscriptions se feront au siège social de la société sis : 16, rue des Entrepreneurs- la Charguia 2-2035 Ariana.

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible n°08003000513201185222 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence 51 - Tunis.

2022402660SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**MOOV OPTIC**

**Société à responsabilité limitée**

**Capital social : 10.000 dinars tunisiens**

**IU : 1473955F**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 juin 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 5 juillet 2022 (quittance numéro M003507 enregistrement n°22503229), il a été décidé d'approuver la dissolution anticipée de la société Moov Optic qui prendra effet le 01 juillet 2022 et la désignation d'un liquidateur Monsieur Wahib Hemriti pour un mandat d'une année commençant à partir du 01 juillet 2022.

Le siège de la liquidation sera «Zone Industrielle la Poudrière I - 3002 Sfax» chez la Société mère Essilor Sivo.

La décision de dissolution est déposée au Registre National des Entreprises et publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (BORNE n°140 du 14/7/2022 annonce n°202253662).

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 octobre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 21 octobre 2022 (quittance numéro M006060 enregistrement n°22805579), les associés ont approuvé le plan de liquidation tel qu'il a été présenté par le liquidateur.

2022X01319SRLB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente SSP en date du 18/10/2022 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 20/10/2022 quittance n°M040780 enregistrement n°22201883 Mme Olfa Bent Abdennebi Fatnassi a vendu à Mr Rafik Ben Mahmoud Ketiti tout le fonds de commerce exploité pour la vente des fruits secs situé à 130 avenue des Martyrs Douar Hicher Manouba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse 104 rue Benine cité Echabeb Douar Hicher Manouba dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et le Temps du 26/10/2022.

2022T01166FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances d'Hammam Chatt le 11/10/2022 quittance n° M037000 n° d'enregistrement 22201928 Madame Jamila Bent Mohamed Al Sediki Safraouine a vendu à Monsieur Khalifa Ben Ali Ben Salah Essid le Fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un Café sous le nom salon de thé Palmira sis à la Rue de la Liberté Hammam Chatt Ben Arous.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Monsieur Khalifa Ben Ali Ben Salah Essid, 17 Rue El Qods Hammam Chatt Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 18/10/2022.

2022T01170FCCC2

---

**Désistement d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé en date du 17/10/2022 enregistré à la recette des Finances de Rue Al Jazira Tunis le 19/10/2022 sous n°22202868 quittance n°M070364 Monsieur Chadli Ben Mohamed Ben Ali Zomita a renoncé au fonds de commerce exploité comme alimentation générale, sis au n°24 rue Karchani Tunis à Mohamed Ali Ben Chadli Ben Mohamed Zomita, avec ses éléments corporels et incorporels.

Tout intéressé qui sent prévaut d'un droit sur le fonds de commerce sus indiqué devra faire son opposition dans le délai de 20 jours à partir de la publication, et ce auprès le cédant CHADLI ZOMITA sis au 32 Rue 3163 Cité Martyrs Tunis.

Cet avis est publié à la Presse le 26/10/2022.

2022T01177FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 8/9/2022 enregistré à la recette des finances sous n°22201081 quittance n°M031879 en date du 13/9/2022, Mr

Moncef Abdeli a vendu la totalité du fonds de commerce exploité café «Lavazza» à la cité elbia Elhamma Gabès, à Mr Lotfi Naili ; toute opposition doit être notifiée entre les mains du vendeur dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» en date du 29/9/2022.

2022R02564FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte notarié enregistré à la recette des finances Rue Essahel le 22/9/2021 quittance n°035951 Mr Moncef Charad CIN n°00401083 a fait acte de donation à son fils Mohamed Moez Charad CIN n° 07493178 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la résidence Essalem Ennaser 2 -Ariana (café queen).

Les oppositions seront adressées au local du fonds de commerce et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal quotidien Echourouk le 26/10/2022.

2022R02565FCCC2

---

**Contrat de cession de fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 12 octobre 2022 et enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen le 17-10-2022 (Quittance n°M087640 enregistrement n°22204221) Monsieur Amor Ben Hamouda Ben Ibrahim Mokhtari (C.I.N n°03630684) a vendu la moitié (1/2 Cession) de la totalité du fonds de commerce à Madame Souad Bent Ali Alsalah (C.I.N n°052269000) épouse Fethi Alzayani MAWAYZI exploité "Boulangerie" avec ses éléments corporels et incorporels - RNE : 0354775 H.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à son Adresse du fonds de commerce Avenue l'environnement Cité Tadhamen Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien date du 26/10/2022.

2022R02569FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/9/2022 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 6/9/2022 sous Numéro d'enregistrement 22203082 quittance n°M062627 Mr Ben Fraj Hassen Ben Salah titulaire de la CIN n°02512277 a vendu à Madame Bouslimi Samira Ben Houcine titulaire de la CIN n° 02559177.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local sis à l'avenue de l'environnement Jendouba exploité comme boulangerie pâtisserie

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 12/10/2022.

2022R02571FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce rédigé par Me Fathia Ben Amara et son assesseur les deux notaires à Mahdia le 13/9/2022 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 23/9/2022, quittance numéro M056801, Ridha Ben Mohamed Haj Mohamed Belhareth a offert à titre de donation une nue propriété au donataire Jassem Ben Yassine Ben Ali Aouini l'ensemble des 3/4 par indivision de l'ensemble de sa part par indivision soit 3/7 de la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la rue ZOUILA - MAHDIA, identifiant unique 1032370H destiné pour la vente des produits alimentaires générales par l'ensemble de ses éléments matériels et moraux, les oppositions seront admises auprès du bureau du Me Fathia Ben Amara, notaire à MAHDIA qui est situé à la cité Andalous, avenue Bechir Sfar Mahdia dans vingt jours au plus tard à partir de la date d'inclusion de la décision an journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 21/10/2022.

2022S01260FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/10/2022 enregistré à la recette des Finances de Teboulba le 21/10/2022 sous le numéro de quittance MO46049, monsieur Wajdi Najar a vendu à Chawki Bedoui la totalité du fonds de commerce destiné pour toute activité commerciale exploité à la rue 23 Janvier Teboulba.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 28/10/2022.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sis à l'avenue 23 janvier Teboulba dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

2022S01264FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/10/2022 enregistré à la recette des Finances de Teboulba le 21/10/2022 sous le numéro de quittance M045998, monsieur Wajdi Najar a vendu à Hazem Telmoudi la totalité du fonds de commerce destiné pour toute activité commerciale exploité à la rue 23 Janvier Teboulba.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 28/10/2022.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sis à l'avenue 23 Janvier Teboulba dans un délai de

vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

2022S01265FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

**Etude Maître Othmen Kefi**

**Avocat à la cour d'appel**

**Bab el Gharbi Monastir**

**M.F : 1125103/D**

En vertu d'un contrat sous-seing privé en date du 14/1/2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/01/2022, quittance n°M004912, enregistrement n°22200476, Mme. Sonia Hadj Hammouda, résidente à cité 2 n°79 Monastir, a vendu à Mr. Hamda Aouiti, résident à la cité Essalem Monastir, la totalité du fonds de commerce immatriculé au registre national des entreprises n°1611966/F et exploité au présent comme café au local n°5 et celui n°6 sis à l'avenue Habib Bourguiba Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels et qui consiste à l'exercice de commerce.

Les oppositions devront être effectuées conformément à la loi dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT au local de l'acquéreur.

Un extrait du présent avis a été publié au journal Echourouk dans son édition du 8/10/2022.

2022S01266FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

**Etude Maître Othmen Kefi**

**Avocat à la cour d'appel**

**Bab el Gharbi Monastir**

**M.F : 1125103/D**

En vertu d'un contrat sous-seing privé en date du 30/9/2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 12/10/2022, quittance n°M060213, enregistrement n°22206267, Mme. Henda Ben Ameur, résidente à rue de Zaghouan Ksar Hlel, a vendu à Mr. Ridha Chaouch, résident à rue Chedhli Kallala Monastir, la totalité du fonds de commerce immatriculé au registre national des entreprises n° 1397118/W et exploité au présent pour la vente des vêtements en détail au local sis à l'avenue 18 janvier Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être effectuées conformément à la loi dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au J.O.R.T au local de l'acquéreur sis à rue Chedhli Kallala Monastir.

Un extrait du présent avis a été publié au journal Echourouk dans son édition du 27/10/2022.

2022S01267FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/10/2022, rédigé par Maître Nabil Fradi, titulaire de la C.I.N n°05565433, enregistré à Msaken le 13/10/2022 sous le numéro 22203284, quittance n°111518, SOCIETE BAZAR CAZA MIA S.A.R.L immatriculée au registre de commerce de Sousse n°B0965982007 et ayant le matricule fiscal n°1020434 a vendu à la SOCIETE IDEAL HOUSE le fonds de commerce sis à ter fer Msaken. Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains des acheteurs, qui ont élu domicile au cabinet de maître Fatma Zahaff sis à l'avenue Bachir Sfar n°7 Sousse, la vente a été publiée au journal quotidien Al Chourouk le 22/10/2022.

2022S01268FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sayada le 13/10/2022 récépissé M030732 enregistrement n°22200746 Mr Mohamad Salem demeurant à Moknine Rass Alwadi a vendu à Abdelmagid Sassi demeurant à Lamta Rue Tahar Sfar un fonds de commerce à usage tout commerce exploité au local sis à Lamta au 05 Avenue Habib Bourguiba avec ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis est paru dans le journal "Achourouk" du 18/10/2022.

2022S01269FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P daté du 18/10/2022, enregistré à Akouda le 20/10/2022 quittance n°36833, Enregistrement 22202338; Hajer Jegham, demeurant 2 Jobrane Khalil Jobrane H.Sousse, R.N.E 1387876Z, titulaire de la C.I.N 07034530, a cédé à Selma Chouikha, demeurant au 15 Rue Ali Zlitni Manar 3 Tunis, titulaire de la C.I.N 08706855, la totalité du fonds de commerce, pharmacie catégorie "A" sis au 43 Av. de l'Environnement - Akouda.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Maître Assil Boumiza Avocat à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Un extrait a été publié au Journal Assahafa du 25/10/2022.

2022S01270FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte S.S.P daté du 14/10/2022, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 21/10/2022 sous le n°22202349 quittance n°M036941, Mr Dhieb Ben Aich Rabaaoui, demeurant à Kaalaa Sghira rue des roses cité manezeh, a vendu à Mr Tarek Ben Hédi Dhouibi, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente et commercialisation des meubles de matériel électroménager ; portant la carte d'identification fiscale n°1244259/R avec ses éléments corporels et incorporels sis à Akouda avenue de la République.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Imed Laarif dont l'étude est sise à Immeuble Ezzahra bloc B ; Avenue de la République Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien Essahafa du 25/10/2022.

2022S01273FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP du 10/10/2022 enregistré le 11/10/2022 à la recette des finances Gabès quittance n° 61422 enregistrement n°22206744 Mme. Hayet Ben Haouat Ben Mabrouk Jemai titulaire de la CIN n°05829035, a vendu la totalité du fonds de commerce (Physique et moral) qui concerne l'exploitation de photocopie traitement de texte et vente de matières bureautiques et scolaires sis à la rue Eljilani Lahbib, Elmanzel Gabès à Mr. Moncef Ben Houcine Ben Mosbah Chnib titulaire de la CIN n°05839704.

Toute opposition doit être faite au local indiqué dans le délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cet avis est publié à ce journal entre les mains de l'acquéreur.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 27/10/2022.

2022X01317FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé rédigé et enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet à Gabès le 13/10/2022 série n°61983, reçu n°22206801.

Monsieur Saïd Ben Belgacem Miloud demeurant à Gabès a vendu à Najib Ben Sahbi Yahya qui accepte la totalité du fonds de commerce rue Monji Slim Gabès.

Les oppositions se font entre les mains de Aymen Ben Daw demeurant kilomètre 1 rue Gabès - Médenine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "Le Quotidien et Achourouk" du 21/10/2022.

2022X01318FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte notarié daté du 25-8-2022 enregistré à Jedeida le 22-9-2022 quittance n°MO28901. Mr Faouzi Rigui domicilié à Jedeida cède à Mr Ahmed Rigui domicilié à Jedeida la totalité du fonds de commerce (parfum et produits bureautiques) sis à l'av. Habib Bourguiba - Jedeida Mannouba.

Toute opposition doit être déposée auprès du donateur à l'adresse sus mentionnée dans un délai de 20 jours de la publication du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18/10/2022.

2022402650FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Sahline sous le 22301684 et reçu n°M038352. La société DAZZLE INVESTMENTS GROUP titulaire de l'Identifiant Unique 1321198Z a loué à la société COUSSIA ENERGY titulaire de l'Identifiant Unique 1794096W le local sis à Route Technopole Sahline 5012 exploité en tant que station de services et revente de carburant et ce pendant une année renouvelable débutant le jour où la station de service sera ouverte.

Cet avis a été déposé aux journaux le Quotidien et Echchrouk le 27 octobre 2022.

2022S01274FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Halik El Oued le 12/8/2022 quittance n°M111236 enregistrement n°22305645. Mr. Mohamed Moncef Ben Hssine Titulaire de la CIN n°00319399 a loué le fonds de commerce destiné pour la vente du prêt à porter avec ses éléments matériels et moraux au local sis à 8 avenue Habib Bourguiba l'Aouina Tunis à Mr. Youssef Ben Atef Ben Salah WAZ Titulaire de la CIN n°06984466 en qualité de gérant de la société «WAZ LINGERIE».

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Locataire à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 29 octobre 2022.

2022402654FCCC3

---

**Location d'une gérance libre**

Suivant acte S.S.P en date du 5/10/2022, enregistré à la recette des finances Sidi Hassine -Tunis le 24/10/2022, Quittance n°M098127, Enregistrement n°22303288, Mme Fadhila Hmaidi Ep Ayachi Ben Rzig, CIN n°03707960, a loué à Mr Seifeddine Hmaidi, CIN n°0379025, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce avec son identifiant unique 1689057Y, sis à rue 4667 angle 4669 n°12 Zahrouni 2051 El Hrairia, exploité à la vente des produits divers et tout type de commerce.

Les oppositions doivent être déposées au local du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 28 octobre 2022.

2022402657FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association Visions de Fernana.

Siège social : Rue Youssef Bouriel Fernana.

- Oeuvrer pour éduquer les femmes qui abandonnent l'école.

- S'efforcer d'intégrer les femmes dans la société en les sensibilisant et en les orientant.

- Nouer des relations avec les associations et organisations ayant des objectifs similaires.

Membres :

Président : Hermi Monjia

Secrétaire générale : Hermi Ibtisem

Trésorière : Ansi Amel.

Membre responsable de la communication : Sonia Hermi.

2022R02572APSF1

---

**Association espoir charité**

Sujet : Social charité

Objectifs : Contribution à assurer des soutiens matériaux et moraux aux citoyens dépourvus.

Siège : 8, rue Riadh Sombati Sahloul 1 - 4054 Sousse.

L'association s'assigne comme objectif fondamental à soutenir, matériellement et moralement certains dépourvus dans notre société.

Elle vise aussi à asseoir la culture sociale de charité et entraide, ainsi que la consolidation de la floraison des valeurs nobles de l'humanisme.

Elle s'intéresse aussi à entamer des rapports avec d'autres associations qui partagent les mêmes objectifs.

Les membres fondateurs

Mr Hamda Khechini (Président de l'association)

Mr Mohamed Najib Gafrej (Vice-président)

Mr Mahjoub Barhoumi (Trésorier)

Mr Mohamed Sebri (Secrétaire général).

2022S01261APSF1

**Constitution d'un GDA**

Dénomination : Groupement de développement agricole «horizon agricole».

Objet : Encadrement et organisation des agriculteurs.

Zone d'intervention : Délégation Majel Bel Abbes.

Siège social : Cité commerciale Majel Bel Abbes.

Décision de création : Récépissé de déclaration du GDA délivré par Mr le délégué de Majel Bel Abbes sous n°380 en date du 19/8/2022.

Conseil d'administration :

Mr Ferhi Khalil : Président

Mr Ferhi Abdelaziz : Trésorier.

Membres :

Mme Ferhi Aljiya, Mme Ferhi Zina, Mme Hamdani Khira, Mme Hamdani Najet.

2022402651APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Avis**

Suite à l'A.G Electorale du syndic des habitants de la résidence Echourouk Wed Ellil enregistrée à la recette des finances sous le n°227091 et la décision municipale d'exercer l'activité en date du 10 octobre 2022 n°4810.

Le nouveau bureau syndical est composé comme suit :

Yosra Bousaa : Présidente

Hejer Ben Ammar : Vice Présidente

Sami Ben Chaaben : Trésorier

Henda Cherni : Secrétaire Générale

Belhssen Boukottayya : Membre.

2022R02510APSF2

---

**Election d'un nouveau bureau syndical pour une résidence**

A la Suite de l'assemblée générale ordinaire élective ayant lieu le 13 septembre 2022 et au procès-verbal enregistré à la recette des finances de la Marsa daté du 20/9/2022 sous le n°112313, quittance n°22705761, un nouveau bureau de syndic de copropriétaires a été élu pour la résidence méditerranée sise à rue Toul Karam - Cité Khalil.

Le nouveau bureau pour un mandat de 2 ans est nommé comme suit :

M. Mouez Soussi : Président

M. Moncef Badri : Trésorier

M. Najib Hajji : Secrétaire général

Mme. Jaouida Daghfous : membre.

2022R02548APSF2

---

**Syndic Résidence Salem Mourouj 6**

En vertu du PV du 16/8/2022 enregistré à la recette des finances de Mourouj 1 sous le numéro : 22803993 quittance n°M070349, il a été décidé ce qui suit :

- La désignation de Mme Njoud Barzli propriétaire de la carte d'identité nationale n°05417228 trésorière suite au décès de Mr Ridha Dababi.

2022R02567APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Les héritiers de Abedelmajid Fdhila CIN; 0639537, demeurants à Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier num : 36128 Mahdia dénommé "CHEL MEHDIA" d'une superficie de 1114 m². Il s'agit d'un lot de terrain contenant des bâtiments.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 1791750 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 28/11/2022 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2022T01168VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Abd Jlil Ben Kalifa Ben Hasen CIN; 00030074 du 16/01/1997, demeurant à Chabba Mehdia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier num : 6086 Mahdia dénommé "Salwa 1" d'une superficie de 460 m². Il s'agit d'un lot de terrain bâti contenant une villa de deux étages.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 714138 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 28/11/2022 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Mahdia.

2022T01169VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Etude maître Zlaoui Mohamed Ali**

**Avocat à la cour de cassation, rue 1 juin Béja**

**Tél/fax : 78440091**

**Matricule fiscal : N/919917**

Poursuivant : Fatnassi Mourad, Agriculteur, demeurant à Rue Annabal Béja CIN n°02282250 du 11/1/2012 son domicile élu est celui de son avocat.

Avocat poursuivant : Maître Zlaoui Mohamed Ali, avocat à la cour de cassation, rue 1 juin Béja.

Partie saisie :

1) Monsieur Djebi Rafik, titulaire de la C.I.N n°02251319 du 5/5/2004, Agriculteur, sis à Djeba Thibar Béja.

Désignation de l'immeuble :

708. 1666 parts de la totalité de 4856 parts de l'immeuble saisi objet du titre foncier n°33715 Béja nommé errahma sis à la délégation DJEBBA près du centre de poste et de la mosquée elrahma dont la superficie globale est de 48 ares et 56 centiares.

La mise à prix et de 15576 dinars plus les frais et honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente aux enchères, le jeudi 1er/12/2022 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Béja.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par chèque certifié.

2022T01172VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude maître Kabthani Rabeb**

**Avocate à la cour d'appel**

**Rue 1 juin Béja**

**Tél / fax : 78458890 N**

**Matricule fiscal : J/1215220**

Poursuivant : Ahmed titulaire de la CIN 02108628 - Dalila titulaire de la CIN 02138423 - Monia titulaire de la cin 02212213- Souad titulaire de la cin 02239521 Jabri et héritiers Mohamed Ali Jabri à savoir Sofiene titulaire de la cin 09465134- Souheil titulaire de la cin 14253963 - Zied titulaire de la cin 08519759 Jabri et Kmiri Naaima cin 02236082 sans profession, ayant choisi comme domicile élu celui de leur avocat.

Avocat poursuivant : Maître Kabthani Rabeb, avocat à la cour d'appel, rue 1 juin Béja.

Copropriétaire :

1) Me Jabri Chrifa, titulaire de la C.I.N n°02174098, sans profession demeurant à rue Mohamed Nasser Bey Hssine Béja.

Désignation de l'immeuble :

3 immeubles objet des titres fonciers n°8313 Béja nommés valentie IKOUA d'une superficie de 304 m et n°14590 Béja nommé beldene guisseb 1 d'une superficie de 200 m et n°6397 Béja nommé bladina guicheb d'une superficie de 255 m sis à Béja rue Habib Bourguiba.

La mise à prix est de 495.000.000 dinars plus les frais et honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente aux enchères, le jeudi 24/11/2022 à partir de 9 h, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Béja.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par chèque certifié.

2022T01173VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**International Assistance conseil et consultation (I.A.C.C)**

**24 Rue du Caire - Tunis**

**Tél : 71353.138**

**Fax : 71.252.191**

**MF : 1598377/G**

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mr Mohamed Ali Ben Alia Ben Mohamed ElKamel, Commerçant, titulaire de la C.I.N n°06494528 demeurant à Touta Grombalia

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre : La totalité des parts indivises soit 1.8008/360 (374,3066 m²) de la propriété dénommée «essada 1» objet du titre foncier 562721 Nabeul, consistant en un terrain nu en forme rectangulaire, sis sur la route reliant el khanga Slimane et la route nationale 1 reliant Tunis et Gabès.

Mise à prix : le prix des parts indivises a été évalué après déduction de 40% à (56.423,796DT).

Date et lieu de la vente : Lundi 21 novembre 2022 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Grombalia.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2022R02589VEPA1

## Avis aux créanciers

**Clôture des procédures de liquidation**

**De la société commerciale et industrielle Aboud**

**Dossier 539 tribunal de 1ère instance Tunis**

En vertu du rapport du juge de liquidation en date du 4/10/2022, M.Ayari Abdallah, Liquidateur, 5 Rue Benghazi Lafayette 1002 Tunis Belvédère (Tél 98 32 22 28), porte à la connaissance du public que les procédures de la Liquidation de la dite Société sise à 15 rue Madrid Tunis et immatriculée au registre du commerce sous n°B122701998 et matricule fiscal 35549Y ont été clôturées.

2022T01175VEPA2

---

**Nomination de liquidatrice**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°82377 émanant de Tribunal de Première Instance de Zaghouan le 17 octobre 2022, Madame Sameh Khemiri ; son bureau de liquidation susvisé, situé au n°48, rue d'Iran, 2ème étage, bureau n°5, Lafayette Tunis, (Tél : 22761321/97681749) a été nommée liquidatrice de la propriété agricole titre de propriété n°6817 Zaghouan situé à Qantara Al-Kahla, Zaghouan, pour procéder à leur inventaire à leur gestion et à leur répartition entre les propriétaires chacun selon sa part légale.

2022402658VEPA2

---

**Fin des travaux de l'administrateur Judiciaire**

Mr Abdelhedi Djemel Administrateur Judiciaire de la société d'exploitation de Restaurant, Café et Hôtel «Société Latifa», dossier de liquidation auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis n°310, conformément à la décision du Tribunal de première instance en date du 26 Avril 2004 (affaire n° 21378/2004), informe tous les intéressés de la clôture du dossier de liquidation.

2022402661VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Assemblée générale ordinaire**

**Société Farrah et Compagnie (SOFACO)**

**Société anonyme**

**Au capital 3.005.660 Dinars DT**

**Siège social : Henchir Bou Teffeha Lot n°11 - Zone Industrielle 9000 Béja**

**Identifiant unique au Registre National des Entreprises : N°1626831S**

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société Farrah et compagnie SOFACO sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le 17-11-2022 au siège social de la société situé à la zone industrielle de Béja Henchir Bou Teffeha, et ce pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Relatif à l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2021.

3. Examen et approbation des états financiers clos le 31/12/2021

4. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021

7. Nomination d'un commissaire aux comptes

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021

9. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

Les actionnaires vont délibérer sur l'ordre du jour selon les règles du code des sociétés commerciales et celles des statuts.

Une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises à Béja le 26 octobre 2022 sous le numéro 20221118789.

2022T01171SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

**S.A au capital de 20.000.000 DT**

**Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis**

**Identifiant Unique : N°1121936X**

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués au siège de la société Assurances Maghrebia sis à l'angle 64 Rue de Palestine/ 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, le vendredi 25 novembre 2022 à 9h en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Annuler l'application des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2022 ;

2) Réduction de la valeur nominale de l'action;

3) Augmentation du capital social de la Société

4) Mise à jour des statuts.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société avant la date de la tenue de cette assemblée générale extraordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2022R02568SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25/11/2022**

**Relative à l'exercice 2021**

**SOCIETE DE «PROMOTION MEDICALE DU SAHEL - SA»**

**Au capital de 18 399 800 DT**

**Siège social : Rue 22 Janvier 1952 Immeuble Essaada B6 - 1er étage, 4000 Sousse**

**Identifiant Unique : 1154997Q**

Messieurs les actionnaires de la Société de «PROMOTION MEDICALE DU SAHEL-SA» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 25 Novembre 2022 à partir de 16h à la galerie «EL BIROU» 8 Rue 22 Janvier 1952 Sousse 4000, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Ratification du retard de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2021

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2021

5. Quitus aux membres du conseil d'administration

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021

7. Approbations des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

8. Approbation des conditions générales relatives au compte courant associés.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

11. Questions diverses

12. Pouvoirs pour formalités.

2022S01271SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 25/11/2022**

**Société de «PROMOTION MEDICALE DU SAHEL - SA»**

**Au capital de 18399 800 DT**

**Siège social : Rue 22 Janvier 1952 Immeuble Essaada B6 - 1er étage, 4000 Sousse**

**Identifiant Unique : 1154997Q**

Messieurs les actionnaires de la Société de «PROMOTION MEDICALE DU SAHEL-SA» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2022 à partir de 17h à la galerie «EL BIROU» 8 Rue 22 Janvier 1952 Sousse 4000, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Changement de l'adresse du siège social de la société.

2. Mise à jour des statuts de la société.

3. Pouvoirs pour formalités.

2022S01272SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société L'espoir «Polyclinique El Menzah»**

**Société anonyme**

**Au capital de 3.500.000 Dinars**

**Siège social : 1 Rue Appolo XI, cité Mahrajène, 1082 Tunis**

**M.F : 002305Z/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société L'Espoir «polyclinique El

Menzah» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu à la clinique Saint Augustin le jeudi 24 novembre 2022 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture de rapport d'activité du conseil d'Administration durant l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Approbation s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2021

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Fixation des jetons de présence

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2022402648SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**WATER SPIRIT S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 2.250.000 dinars**

**Siège social : BiotechPôle Sidi Thabet 2020 Ariana**

**Identifiant unique : 1587827C**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 602325-52**

Les actionnaires de la WATER SPIRIT S.A. sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 25/11/2022 à 11 h au siège de la société BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B 3ème étage 1002 - Tunis Belvédère afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture et Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021;

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;

5- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2021;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2021 ;

7- Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2021 ;

8- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

9- Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2022402649SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Le 6 décembre 2022**

**Société Tunisienne du Sucre**

**S.A au capital de 3.400.000 Dinars**

**Avenue Tahar Haddad Route de Tabarka - Béja**

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 6 décembre 2022 à 10 H au 70, Avenue de la Liberté 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révision des articles 17 et 19 du statut de la Société Tunisienne du Sucre.

2022402652SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2021**

**SOCIETE RELAIS PALAIS DE TUNISIE**

**S.A au capital de 7.430.000 dinars**

**34, Rue Abdelaziz Thaalbi Menzah 9, Tunis - Tunisie**

**Identifiant unique : 0736168N**

Les actionnaires de la Société «RELAIS PALAIS DE TUNISIE» sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 15 novembre 2022 à 9H au 28 Rue 8600 Immeuble El Kronfel - 1er étage - ZI Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2021 ;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

3- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice;

4- Approbation s'il y a lieu des états financiers relatifs à l'exercice 2021;

5- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Quitus à donner au Conseil d'Administration;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2021;

8- Fixation des jetons de présence ;

9- Nomination des administrateurs pour le mandat couvrant les exercices 2022-2023-2024

10- Pouvoirs pour formalités.

2022402655SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE RELAIS PALAIS DE TUNISIE**

**S.A au capital de 7.430.000 dinars**

**34, Rue Abdelaziz Thaalbi Menzah 9, Tunis Tunisie**

**Identifiant unique : 0736168N**

Les actionnaires de la Société «RELAIS PALAIS DE TUNISIE» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 15 novembre 2022 à 10H au 28 Rue 8600 Immeuble El Kronfel - 1er étage - ZI Charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social de l'ancienne adresse sise au 34, Rue Abdelaziz Thaalbi Menzah 9, Tunis, Tunisie à la nouvelle adresse sise au 28 Rue 8600 Immeuble El Kronfel - 1er étage - ZI Charguia 1, Tunisie.

2- Questions diverses.

2022402656SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**NIDA S.A**

**Société Anonyme**

**Au capital de 13.200.000 Dinars**

**Siège social : Imm NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala**

**Matricule Fiscal : 1010501FAM000**

**Identifiant Unique : 1010501F**

Messieurs les actionnaires de la Société NIDA S.A sont convoqués, suite à la décision du conseil d'administration en date du 19 octobre 2022, à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 15 novembre 2022 à 10 heures au siège de NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Question diverses.

2022402662SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**ACTIFS PRECIEUX APEX S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 4.882.000 dinars**

**Siège social : Lot 31 Zone industrielle Zriba 4, Zaghouan 1152 Tunisie**

**IU : 1451581A**

Messieurs les actionnaires de la société ACTIFS PRECIEUX APEX S.A sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 21 novembre 2022 à 11 heures au bureau de la société ACTIFS PRECIEUX APEX S.A sis Lot 31 Zone industrielle Zriba 4, Zaghouan 1152, Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des états financiers, du rapport du conseil pour l'année 2021 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice,

2. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

3. Quitus aux administrateurs,

4. Affectation s'il y a lieu des résultats de l'exercice 2021,

5. Fixation des jetons de présence pour l'année 2021,

6. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs pour les exercices 2022-2024,

7. Désignation / renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2024,

8. Pouvoir formalités.

2022402668SANB3

## Autres sociétés

**Société Mutuelle de Base de Services Agricoles**

**"Muscats de Kélibia"**

**Menzel Yahia, Kélibia**

**MF : 0009903X**

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "Muscats de Kélibia", sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société sis à Menzel Yahia, Kélibia, le mercredi 23 novembre 2022 à 10 heures, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2021

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Acceptation de nouveaux adhérents

7/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

- Les candidatures à l'élection partielle des membres du conseil d'administration doivent être présentées 10 jours avant la tenue de l'assemblée, directement au siège de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

- Les documents comptables relatifs à l'exercice 2021 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2022R02566SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Déclaration de perte de titre de propriété**

Mme Safia Bent Mokhtar Sahli titulaire de CIN n°00246581 déclare la perte du titre foncier constitutif n° 14240/01 du titre foncier n°95299 Tunis situé à Gammarth - La Marsa.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de la Marsa daté du 17/10/2022.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 26/10/2022.

2022T01167DIVD2

---

**Perte du titre de propriété**

Sallouha Bent Ibrahim Wergui CIN n°00325271, a perdu le titre de propriété n°11892, pour le titre foncier n°134518 El Ouardia 6

Suivant déclaration sur l'honneur de l'administration de la municipalité d'El Ouardia 6 le 24/10/2022

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse du 28/10/2022.

2022T01176DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Le titre de propriété numéro 3899 daté le 11/7/2019 relatif au titre foncier n°110129 Monastir son

propriétaire Mohamed Trimech d'une superficie 16626 m² et il a obtenu un certificat de perte écrit par le chef de poste de la garde nationale de Bekalta daté du 25/10/2022 sous n°979.

2022S01262DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Le titre de propriété numéro 3897 daté du 11/7/2019 relatif au titre foncier n°65293 Monastir son propriétaire Mohamed Trimech d'une superficie 3683 m², et il a obtenu un certificat de perte écrit par le chef de poste de la garde nationale de Bekalta daté du 25/10/2022 sous n°978.

2022S01263DIVD2

---

**Avis**

Madame Hajer Gargouri annonce qu'elle possède l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie de 2392.5 m² qui est situé à route Kadhalet klm 15 Sfax est effectuée par l'acte de vente qu'il était fait le 3/11/1991 et enregistré le 18/11/1991 n°6098 l'attestation de deux notaires Mahmoud Bouassida et Ali Khdimallah et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2022X01320DIVD2

---

**Avis**

Les héritiers de Houssine Khmiri Annoncent qu'ils ont perdu l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie de 238 m² qui est situé à route Mharza klm 5 Sfax ; est effectuée par l'acte de vente qui était fait le 22/02/1987 et enregistré le 12/3/1987 n°1097 à l'attestation de deux notaires Mahmoud Achich et Hsan Henteti et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2022X01321DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Ridha Ben Mokhtar Ben Ahmed Chida avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain planté de 20 pieds d'oliviers sise à route Sidi Mansour km 17 hagouna Sfax limité au sud par domaine public à l'est aussi au nord chemin agricole à l'ouest fils Belhaj suivant un contrat de vente daté le 27 avril 2012 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2022X01322DIVD2